

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 Octobre 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICARDEAU James.

**EXCUSÉS** : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

<b>OBJET :</b>	<i>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2018.</i>
----------------	--

N° 2019 / 10 / 02

*Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, il est proposé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2018.*

*Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles ce service est géré.*

*Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 25 Septembre 2019,*

*Il doit être présenté, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.*

*Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le rapport d'activités 2018 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Le Conseil municipal,*

*PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Octobre 2019,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20191024-CM-2019-10-02-AR Date de télétransmission : 29/10/2019 Date de réception préfecture : 29/10/2019
--